



DHO
ECHOPE
EMOT
✶

NOTE D'INFORMATION N° 1657/22/PAC/DG/DOPS/DOT/SSFA

Portant rappel de la date butoir fixée pour le retrait des badges conducteurs et co-conducteurs réimprimés sur support PVC

Il est rappelé aux conducteurs et co-conducteurs de camions de transport de marchandises accédant régulièrement au port de Cotonou, que par note d'information N° 1361/22/PAC/DG/DOPS/DOT/SSFA en date du 11 août 2022, le Port Autonome de Cotonou avait accordé un moratoire de trois (03) mois pour le retrait de leurs nouveaux badges temporaires imprimés sur support PVC, afin que pour compter du **1^{er} novembre 2022** les anciens badges de format A6 ne soient plus acceptés aux accès du port.

Par la présente note de relance, le PAC informe ces derniers que les opérations de distribution desdits badges sont toujours en cours, et invite les retardataires à aller retirer leurs badges pour éviter des désagréments une fois le délai passé.

En tout état de cause, aucun conducteur ou co-conducteur de camions ne sera accepté aux accès du port s'il n'est détenteur de son nouveau badge.

Cotonou, le 12 octobre 2022

**Pour le Directeur Général absent, le
Directeur des Grands Travaux, chargé
de l'intérim,**

Bart Johan Jozef Van EENOO



Ampliation :

- Tous les opérateurs portuaires ;
- Tous les syndicats de transporteurs ;
- Diffusion